



CENTRE AFRICAIN POUR LE DROIT & LE DEVELOPPEMENT

## 1<sup>ère</sup> édition du Symposium africain des Entreprises Publiques

Yaoundé, Hôtel Mont-Fébé

18 et 19 novembre 2015

-----^^^-----

### **Le cadre juridique des entités publiques et parapubliques : Etat des lieux, clarifications et pistes de réforme**

*Une rencontre au cœur des problématiques managériales du secteur public africain*

CADEV : YAOUNDE-BASTOS, Av. Jean Paul II, Face Carrefour Palais des Congrès . Tél : +237 697 48 47 37/676 96 76 96/ 664 55 30 88

Email : [cadev@cadevafrique.org](mailto:cadev@cadevafrique.org) / Web : [www.cadevafrique.org](http://www.cadevafrique.org)

## **SESSION I \_ 8H00 - 13H00 ; OUVERTURE DU SYMPOSIUM**

8H00 - 9H30 :	Enregistrement des participants – Allocutions d’ouverture par le CADEV et les Autorités
9H30 – 10H00 :	<i>Pause-café – Retrait des Autorités et Directeurs Généraux</i>
10H00 – 10H30 :	Introduction des thèmes des Ateliers - Installation des Ateliers

## **SESSION II \_ 10H30 - 17H00 : TRAVAUX EN ATELIERS (Toute la journée)**

### **Atelier I : A la recherche de l'identité juridique de l'Entreprise publique : des vraies et des fausses entreprises publiques**

L'entreprise publique, que l'on croit bien cerner en voyant de loin, n'est finalement pas aussi aisée à identifier en tant que catégorie juridique. Et si le débat sur le cadre juridique des entreprises publiques était avant tout celui de la définition des éléments propre à caractériser cette catégorie juridique qu'est l'entreprise publique ? Qu'y a-t-il de « public » ou, mieux, que reste-t-il de « public » dans les entreprises publiques tel qu'elles fonctionnent de nos jours ?

L'Atelier I du Symposium veillera ainsi à rechercher l'identité juridique de l'entreprise publique à partir d'un faisceau de critères, dont :

- Le critère du texte fondateur et du droit applicable au fonctionnement et à la liquidation des différentes entités ;
- Le critère de la forme juridique ;
- Le critère organique et fonctionnel : autonomie juridique, administrative et financière, rattachement organique ;
- Le critère de l'objet social/des missions ;
- Le critère de la géographie du capital social et de la composition du patrimoine ;
- Le critère du mode de financement des activités ainsi que celui du mode de gestion et de contrôle.

## **Atelier II : A la recherche du régime juridique des *Entreprises publiques* : la voix des textes et celle de la réalité**

Les entreprises publiques sont une véritable source d'embaras pour qui veut en rechercher le véritable régime juridique. A priori, l'on considérerait naturellement que ces entités sont soumises aux règles et pratiques du droit public, établissant ainsi un parallélisme logique autant avec leur secteur de prédilection (le secteur étatique) que leurs missions essentielles (les missions de service public, direct ou délégué). Pourtant, rien n'est moins évident car dans le raffinement de la réalité des choses, les règles de droit privé voire de droit des affaires, à travers l'OHADA spécialement, sont loin d'être étrangères aux Entités publiques.

Mais pour fixer plus nettement et utilement le droit applicable entités publiques, il importera, dans le cadre de *'Atelier II*, de procéder à l'analyse du régime juridique applicable, en autres, aux domaines ci-après :

- Le droit régissant la création, le fonctionnement et la liquidation de ces entités ;
- La sanction des infractions nées de la gestion des entreprises publiques et établissements publics ;
- Les contrats impliquant les entités publiques ;
- Le droit du travail applicable aux entités publiques ;
- La fiscalité des entités publiques ;
- L'exécution des décisions de justice contre les entités publiques.

## **Atelier III : Relevé des insuffisances et anachronismes du cadre juridique des entités publiques, suivi de Contributions aux réflexions sur les réformes du cadre juridique des entités publiques**

L'objectif de *'Atelier III* sera d'une part de faire un relevé des faiblesses structurelles et opérationnelles du cadre juridique des différentes Entités publiques en vue d'en faire une synthèse à l'attention des divers Législateurs et, d'autre part, de soumettre à examen des projets de réformes législatives envisagées dans tel ou tel Etat représenté au Symposium, afin de faire des propositions susceptibles d'aider les pouvoirs publics dans leurs initiatives.

 **Jeudi 18 novembre 2015**

### **SESSION III \_ 9H00 - 13H00\_ TRAVAUX EN PLENIERE**

9H00 - 11H00 : **Restitution des rapports d'Ateliers (I, II, III) – Discussion – Synthèse des positions**

11H00 - 11H30 : *Pause – café*

11H30 - 13H00 : **Préparation du Rapport général par l'équipe désignée – Networking entre participants**

13H00 - 14H30 : *Déjeuner sur place*

### **SESSION IV \_ 14H30 - 16H30\_ RAPPORT GENERAL – LECTURE DES CONCLUSIONS CLES - CLOTURE**

## **ORGANISATION DU SYMPOSIUM – MODALITES DES TRAVAUX**

- o Patronage du Symposium : *Autorités publiques camerounaises (selon accords attendus)*
- o Coordination générale du Symposium : *Dr. Sadjo OUSMANOU, Président de CADEV AFRIQUE*
- o Présidence des Ateliers et des Sessions plénières : *Des Experts nationaux et étrangers mobilisés*
- o Rapporteurs des Ateliers : *Des personnes indépendantes, désignées au sein de chaque Atelier*

CADEV : YAOUNDE-BASTOS, Av. Jean Paul II, Face Carrefour Palais des Congrès . Tél : +237 697 48 47 37/676 96 76 96/ 664 55 30 88

Email : [cadev@cadevafrique.org](mailto:cadev@cadevafrique.org) / Web : [www.cadevafrique.org](http://www.cadevafrique.org)